

Secteur Formation - Emploi des Jeunes - Prévention - Attribution de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Commission Formation - Emploi des Jeunes - Prévention, réunie le 24 novembre 1993, propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- 25 000 F à l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions pour son fonctionnement ;
- 4 000 F à l'AGEFOS PME qui organise un Forum pour l'emploi et la qualification des jeunes ;
- 8 000 F à la CSCV pour son fonctionnement ;
- 16 000 F à la Mission Locale pour la mise en place de la régulation du chauffage.

La dépense, soit 53 000 F sera imputée sur le chapitre 945.90/657/47030.

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions et en cas d'accord, à décider de verser ces subventions aux organismes concernés.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.